



# Familles : restauration et bourses pendant la fermeture

publié le 07/04/2020

---

## Restauration

En raison de la crise sanitaire et du non accueil des élèves, le service de restauration est fermé.

Sur le plan financier, l'ajustement qui avait lieu d'habitude sur le 3ème prélèvement se fera au troisième trimestre.

### Pour le paiement de la restauration du 2ème trimestre

Si vous n'avez pas reçu la facture de 1/2 pension du 2ème trimestre, merci de faire votre demande par mail au service de gestion : [isabelle.rousselet@ac-poitiers.fr](mailto:isabelle.rousselet@ac-poitiers.fr)

### Remise d'ordre aux familles

Tous les repas non consommés pendant la fermeture du collège feront l'objet d'une remise d'ordre donc d'un remboursement des familles au 3ème trimestre.

Les prélèvements n'ont pas pu être interrompus depuis la fermeture de l'établissement.

Le remboursement des familles aura lieu. Après la réouverture de l'établissement, la facture restauration au 3ème trimestre sera nulle pour beaucoup de familles en déduction du nombre de repas non pris.

## Bourses

Les bourses du 2ème trimestre pour les élèves externes, seront versées au 3ème trimestre.

Le Principal



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.